

Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120 Napierville (Québec) JOJ 1L0

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale, que le conseil municipal a adopté, lors d'une assemblée tenue le 11 janvier 2024, le règlement suivant:

> Règlement numéro 450-2 établissant la taxation municipale de la municipalité de Napierville

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, 260 rue de l'Église, Napierville ou sur le site de la Municipalité de Napierville au www.napierville.ca sous l'onglet règlements.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Napierville, ce 23 janvier 2024.

Julie Archambault Directrice générale et Greffière-trésorière